

NOMENCLATURE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Préfecture des Pyrénées-Orientales
(v 19/04/2017)

La classification par matières permet de préciser la catégorie d'un acte, en fonction du domaine juridique dans lequel il intervient.

La nomenclature se décline en 5 niveaux de classification. Les deux premiers niveaux sont communs à tous les départements et paramétrés au niveau national (rubriques en gras dans la liste ci-dessous). Les niveaux suivants sont fixés localement.

Au sein de chaque matière, le classement des actes doit s'effectuer de façon à ce qu'il y ait concordance entre leur objet et le titre de la rubrique choisie. Il convient de se référer à l'objet de l'acte et non à la nature de l'émetteur. Ainsi, par exemple, un acte émanant d'un EPCI (syndicat ou communauté de communes) ne devra pas automatiquement figurer dans la rubrique "5.7 – Intercommunalité". La rubrique "5.7.1" est exclusivement réservée aux actes concernant les créations, dissolutions et fusions d'EPCI, ainsi que les modifications statutaires (compétences, périmètre, siège, contributions).

L'usage de la rubrique "autres" est à éviter. Ne devront, en dernier recours, y figurer que les actes ne se rapportant à aucune autre rubrique.

Enfin, la double transmission d'un acte (à la fois sous forme papier et sous forme électronique) est à proscrire.

CODE MATIERE	LIBELLE DE LA MATIERE
1	Commande Publique
1.1	Marchés publics
1.2	Délégation de service public
1.3	Conventions de Mandat
1.4	Autres types de contrats
1.5	Transactions /protocole d'accord transactionnel
1.6	Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
1.7	Actes spéciaux et divers
1.7.1	Avenants
1.7.2	Autorisations données à l'exécutif
1.7.5	Autres
2	Urbanisme
2.1	Documents d'urbanisme
2.1.1	Documents d'urbanisme
2.1.2	Autres dont taxes d'urbanisme
2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
2.3	Droit de préemption urbain
3	Domaine et patrimoine
3.1	Acquisitions
3.2	Aliénations
3.3	Locations
3.4	Limites territoriales
3.5	Autres actes de gestion du domaine public
3.5.1	Marchés, droits de place
3.5.2	Domaine public maritime
3.5.3	Affichage publicitaire, enseignes
3.5.5	Autres
3.6	Autres actes de gestion du domaine privé
4	Fonction publique
4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.2	Personnel contractuel
4.3	Fonction publique hospitalière
4.4	Autres catégories de personnels
4.5	Régime indemnitaire

NOMENCLATURE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Préfecture des Pyrénées-Orientales
(v 19/04/2017)

5	Institutions et vie politique
5.1	Election exécutif
5.2	Fonctionnement des assemblées
5.3	Désignation de représentants
5.4	Délégation de fonctions
5.5	Délégation de signature
5.6	Exercice des mandats locaux
5.6.1	Indemnités des élus
5.6.2	Formation des élus
5.6.3	Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus
5.6.4	Autres
5.7	Intercommunalité
5.7.1	Création, modification de statuts, dissolution
5.7.2	Régime fiscal de l'EPCI
5.7.3	Commission de répartition des charges (CLET)
5.7.4	Autres
5.8	Décision d'ester en justice
6	Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1	Police municipale
6.1.1	Etablissements Recevant du Public (ERP)
6.1.3	Permis de détention de chiens dangereux
6.1.5	Autres
6.2	Pouvoir du président du conseil général
6.3	Pouvoir du président du conseil régional
6.4	Autres actes réglementaires
6.4.1	Ouvertures de commerces le dimanche
6.4.2	Autres
6.5	Actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
7.1.1	Budgets et comptes
7.1.1.1	-- Budgets primitifs
7.1.1.2	-- Comptes administratifs
7.1.1.3	-- Budgets supplémentaires
7.1.1.4	-- Compte de gestion
7.1.1.5	-- Autres actes budgétaires
7.1.4	Tarifs des services publics
7.1.5	Régie de recettes et d'avances
7.1.6	Régisseurs de recettes et d'avances
7.1.7	Régies de recettes et d'avances
7.2	Fiscalité
7.2.1	Vote des taux, états 1259 et 1253
7.2.2	Vote des taxes et redevances

NOMENCLATURE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Préfecture des Pyrénées-Orientales
(v 19/04/2017)

7.2.3	Autres
7.3	Emprunts
7.3.1	Emprunts
7.3.2	Lignes de trésorerie
7.3.3	Garanties d'emprunts
7.4	Interventions économiques
7.5	Subventions
7.5.1	Demandes de subventions par la collectivité-dont DETR et réserve parlementaire
7.5.2	Subventions accordées à d'autres collectivités publiques
7.5.3	Subventions accordées à des associations
7.5.4	Subventions accordées à des clubs sportifs professionnels
7.5.5	Subventions accordées à des établissements d'enseignement privés sous contrat
7.5.6	Autres subventions
7.6	Contributions budgétaires
7.6.2	Contributions des EPCI aux communes membres
7.6.3	Autres contributions budgétaires
7.7	Avances
7.8	Fonds de concours
7.9	Prise de participation (SEM, etc...)
7.10	Divers
7.10.1	Aides CCAS
7.10.2	Autres
8	Domaines de compétences par thèmes
8.1	Enseignement
8.1.1	Contrat d'association avec l'Etat
8.1.2	Répartition intercommunale des charges scolaires
8.1.3	Autres
8.2	Aide sociale
8.2.1	Personnes handicapées
8.2.2	Personnes âgées
8.2.3	Insertion
8.2.4	Logement
8.2.5	Enfance
8.2.6	Fonds d'aide aux jeunes
8.2.7	Santé publique
8.2.8	Autres
8.3	Voirie
8.4	Aménagement du territoire
8.5	Politique de la ville-habitat-logement
8.6	Emploi-formation professionnelle
8.7	Transports
8.8	Environnement
8.9	Culture

NOMENCLATURE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Préfecture des Pyrénées-Orientales
(v 19/04/2017)

9	Autres domaines de compétences
9.1	Autres domaines de compétences des communes
9.1.1	Demande de DUP
9.1.2	Autres
9.2	Autres domaines de compétences des départements
9.2.2	Autres
9.3	Autres domaines de compétences des régions
9.4	Voeux et motions